



Liste des organismes de contrôle indépendants pour le calcul des prix des véhicules dans le prix du sillon

Référence : BAV-242.9-1/6
23 février 2022

1. Introduction

Conformément à l'article 19, al. 2, let. b de l'ordonnance de l'Office fédéral des transports sur l'accès au réseau ferroviaire ([OARF-OFT ; RS 742.122.4](#)), le prix de base du sillon tient compte de l'usure générée par les véhicules. Un prix est calculé pour chaque type de véhicule appelé à circuler sur le réseau ferroviaire suisse, sur la base de ses caractéristiques techniques. Le document [Instructions pour la fixation du prix du véhicule](#) décrit la procédure de détermination du prix du véhicule. Conformément au chapitre 3.3.2, le calcul du prix du véhicule doit être vérifié par un organisme de contrôle indépendant, reconnu par l'OFT.

Liste des organismes reconnus par l'OFT

Organisme reconnu	Date de la décision de reconnaissance
PROSE AG Zürcherstrasse 41 CH-8400 Winterthur Suisse	14.05.2019
PJ Messtechnik GmbH Simulation & Data Analysis Waagner-Biro-Strasse 125 A-8020 Graz Autriche	19.06.2019
Siemens Mobility GmbH MO RS AR SAC Werner-von-Siemens-Str. 67 DE-91052 Erlange Allemagne	18.09.2019

